

Compte rendu du Conseil Municipal du 6 Septembre 2018
Commune de SERVIES-EN-VAL

L'an Deux Mil dix-huit et le six du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Lydie CAVAYÉ, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Andréa BENET, Sabrina KRENKE, Marlène FABRE, Antoine CAMPILLO, Jean GAVIGNAUD, Jean de LARQUIER, Sébastien ORMIERES.

Absent excusé : Mmes et M. Catherine DROUILLEAUX (pouvoir à Lydie CAVAYÉ), Martine ESCANUELA (pouvoir à Jean GAVIGNAUD), Jordan MIRON (pouvoir à Jean de LARQUIER).

Secrétaire de séance : Mme Marlène FABRE.

Nombre de conseillers : 11 En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 11

Date convocation : 28 août 2018

Madame le Maire ouvre la séance à 18 heures 30

Le compte rendu de la séance du 8/06/2018 est approuvé à l'unanimité.

1. Point fête locale :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de dégâts sur la clôture de M. Philippe AINI pendant la fête locale. Elle a proposé au Comité des fêtes de réparer ces dégâts peu importants, mais cette proposition n'a pas été acceptée. Elle propose que les employés communaux effectuent ces réparations étant donné que M. AINI laisse à disposition son terrain pour les concours de pétanque de la fête locale, cette proposition est acceptée exceptionnellement, il est précisé par certains membres que M. AINI aurait pu faire marcher son assurance personnelle en déposant plainte, ce qu'il s'est refusé à faire.

2. Devis toiture église :

Mme le Maire rappelle les fuites constatées au niveau de la toiture de l'église. L'entreprise GEKKO qui réalise des travaux en hauteur a été contactée, après vérification de la toiture cette entreprise a constaté que les tuiles glissent ce qui provoque les fuites. Ils nous conseillent la pose de crochets de retenue des tuiles afin d'éviter ces désagréments et nous ont fourni un devis pour cette solution. Ce devis s'élève à 7 514,00 € HT soit 9 016,80 € TTC, sachant que si la charpente est endommagée, ce qui ne sera visible que lors de la dépose des tuiles, la réfection est estimée à 124 € HT le mètre carré.

Madame le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer sur cette proposition, sachant que des subventions pourront être demandées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander des subventions au Département, à la Région, à l'Etat et à l'Agglo.

3. Demande d'acquisition d'une parcelle :

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur Martial KRENKE, domicilié à Serviès-en-Val, qui sollicite la possibilité d'acquérir du terrain du domaine privé communal au droit de sa propriété, cadastré B 1384 « La Courtine », pour une superficie d'environ 392 m². Elle précise qu'il entretient cette parcelle depuis 10 ans, du fait que cette partie n'est accessible que depuis la parcelle cadastrée B 373 lui appartenant. Elle informe ensuite l'assemblée que l'acte de vente pourra être rédigé sous la forme administrative qui sera publié à la Conservation des Hypothèques de Carcassonne.

Le Conseil Municipal, décide de passer au vote à bulletin secret, sachant que Sabrina KRENKE, fille de l'acquéreur ne prend pas part au vote.

Résultat du vote :

Exprimé : 10

Pour : 5

Contre : 3

Blanc : 2

Suite au vote, le Conseil Municipal,

Décide que l'acheteur fera réaliser le document d'arpentage par un géomètre expert, tous les frais liés à cette vente seront supportés par l'acquéreur, et fixe le prix de cession à l'euro symbolique.

4. Achat traceur stade :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir une traceuse pour le stade municipal. Elle présente plusieurs devis (Sport Nature, Décathlon, Casal Sport...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix.

Décide d'acheter une traceuse de terrain pour un montant de 780 Euros TTC à Decathlon et donne pouvoir à Madame le Maire d'entreprendre toutes démarches et signer tous les documents nécessaires pour cette acquisition.

5. Adhésion CAUE :

Madame le Maire propose au Conseil d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude (CAUE) pour l'année 2018. En tant que membre de l'association, la Commune pourra profiter de conseils, d'informations et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. Le montant de la cotisation est fixé pour 2018 à 0,20 € par habitant avec un minimum de 65€. Accepté à l'unanimité.

6. Amélioration logement communal :

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur RODRIGUEZ Richard et Madame MARQUES Fabienne, locataires du logement situé 4 Rue Emile Pouytès. Ils souhaitent installer dans ce logement un poêle à bois en complément de la chaudière et donc demandent à la commune d'effectuer des travaux pour créer un conduit aux normes. Des devis ont été demandés, le conseil à l'unanimité décide de mettre environ 2 000 € pour ces travaux.

7. Commune nouvelle :

Le projet de commune nouvelle est porté par une volonté forte des communes de MONTLAUR et PRADELLES en VAL qui depuis plusieurs années collaborent étroitement ensemble. L'objectif est multiple :

- dans un contexte de baisse des subventions se réunir à plusieurs afin de présenter des dossiers plus conséquents d'investissement et bénéficier ainsi d'aides plus importantes,
- systématiser une collaboration entre les services techniques des communes avec une mutualisation de matériels et un travail en équipe sur le terrain,
- mutualiser les compétences des secrétariats dans un contexte administratif de plus en plus complexe,
- prévoir des projets à l'échelle du Val de Dagne pour veiller à un équilibre du territoire à l'instar du bassin d'écoles qui a permis de faire bénéficier tous les enfants du Val de Dagne d'un service public de qualité en maintenant des classes dans les deux principales communes.

4 communes MONTLAUR, PRADELLES EN VAL, SERVIES EN VAL et RIEUX EN VAL ont travaillé ensemble avec consultation des services de l'Etat, pour établir les bases de fonctionnement de cette commune nouvelle : charte, fonctionnement au niveau des élus, harmonisation de la fiscalité...

Ces échanges ont mis en avant des éléments très positifs :

- une volonté commune de travailler ensemble sur les points qui nous réunissent,
- veiller à ce que cette commune nouvelle n'entraîne pas de licenciements, mais au contraire gagne dans le temps en efficacité et apporte un service de meilleure qualité aux habitants,
- aider les plus petites communes à réaliser des travaux et des investissements qu'elles ont de moins en moins les moyens de réaliser.

Les élus de Servies ayant participé aux réunions de travail ont pu dans ces groupes de travail trouvé des arguments forts en faveur de la commune nouvelle.

Toutefois il reste à aspect délicat : les délais pour la constitution de cette commune nouvelle.

Cette réflexion est très récente sur SERVIES EN VAL et avec la période de l'été nous n'avons pas eu le temps de la partager avec l'ensemble des élus et des habitants.

Autant ce projet est approuvé à l'unanimité par les élus à l'horizon 2020, autant une majorité se dégage pour ne pas précipiter cette décision.

La décision a été prise donc de ne pas adhérer immédiatement à la commune nouvelle mais de travailler dans les mois qui viennent aux côtés de MONTLAUR et PRADELLES EN VAL. Cela a pour but de prendre le temps d'établir un document présentant les effets positifs concrets de la commune nouvelle à l'ensemble des élus et des habitants du territoire en vue de préparer l'adhésion de SERVIES EN VAL à la commune nouvelle VAL de DAGNE.

8. Questions diverses :

- **Demande du VDD XIII :** Mme le Maire donne lecture du courrier du VDD XIII qui souhaite exposer les photos et autres trophées du club dans cette salle et en bénéficier pour d'éventuelles réunions. Accepté à l'unanimité en gardant l'exclusivité de gestion de la salle.

La séance est levée à 21 h 30